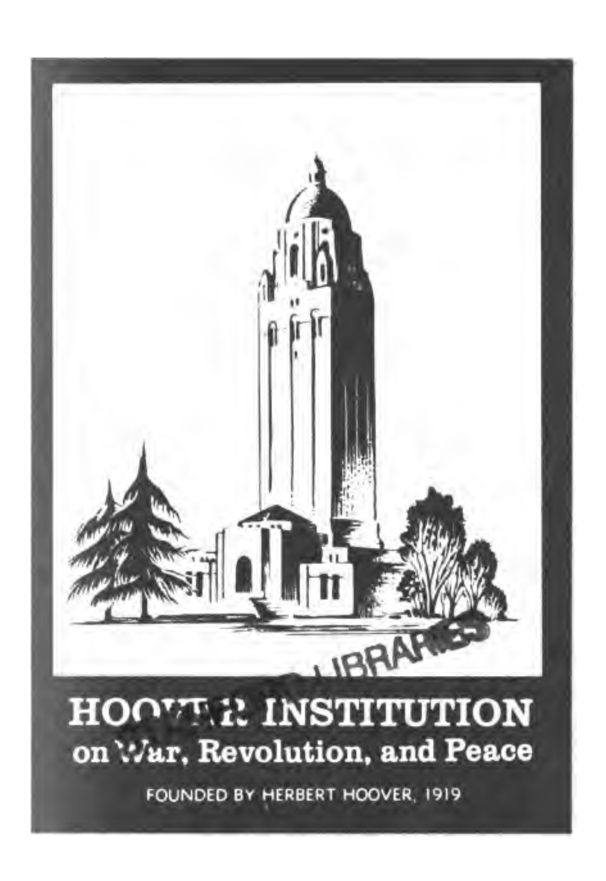
Historique de la colonisation de la
Grande-Comore.


INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace
FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919

HISTORIQUE

DE LA

COLONISATION

DE LA

GRANDE-COMORE



PARIS

IMPRIMERIE GEORGES PETIT

12, RUE GODOT-DE-MAUROI, 12

—

1896

HISTORIQUE

DE LA

COLONISATION DE LA GRANDE-COMORE

En 1884, M. Humblot fut chargé par le ministre de l'instruction publique d'une mission scientifique aux Comores, et il se rendit à la Grande-Comore, qui n'avait jamais été explorée. Le premier, il réussit à parcourir l'île, malgré l'hostilité des indigènes, musulmans fanatiques, malgré des difficultés de toutes sortes. Il constata que le pays, qui avait la réputation d'être inculte et stérile, renfermait cependant, au milieu de régions désolées par les éruptions volcaniques, et malgré le manque d'eau courante, des terres fertiles, des forêts, des pâturages. Ces richesses naturelles et la possibilité de les mettre en valeur en employant les indigènes, firent concevoir à M. Humblot l'idée d'une exploitation agricole.

Les bonnes relations qui s'établirent entre le sultan Saïd Ali et M. Humblot amenèrent la préparation d'un traité, donnant à ce dernier toutes facilités pour réaliser ses projets et faisant en même temps obstacle à toute intervention étrangère dans l'île.

Les Anglais et les Allemands cherchaient, en effet, à soustraire à notre influence les îles indépendantes du canal de Mozambique. Il y avait à Anjouan un consul anglais, un Anglais encore était fixé à Mohely. Les Allemands, qui s'établissaient à la côte orientale d'Afrique et qui convoitaient Zanzibar, visaient encore la Grande-Comore, qui avait échappé à l'action d'une nation européenne.

Avant de conclure un traité avec Saïd Ali, M. Humblot

s'était fait présenter au ministre des affaires étrangères. Celui-ci n'était pas d'avis que le gouvernement français s'engageât à la Grande-Comore, mais il conseilla à M. Humblot d'aller personnellement de l'avant. Le contrat que M. Humblot avait préparé fut examiné, modifié dans quelques-uns de ses articles, puis approuvé par le ministre des affaires étrangères. Et le traité fut définitivement signé, le 5 novembre 1885, en rade de Mouroni, à bord de l'aviso le *Boursaint*, d'une part, par le sultan de la Grande-Comore et ses ministres, représentant le gouvernement comorien; d'autre part, par le commandant du *Boursaint*, par les officiers et par M. Humblot.

Voici quels sont les principaux articles de ce traité:

I. Son Altesse s'engage à ne donner son pays ou à ne le mettre sous aucun autre protectorat que celui de la France.

II. Son Altesse donne à L. Humblot le droit d'exploiter dans toute l'étendue de l'île toutes richesses naturelles quelconques et toutes les terres qu'il voudra mettre en culture; ces terres sont données en toute propriété, sans impôt ni location, avec faculté à M. Humblot de pouvoir, s'il le juge à propos, former une ou plusieurs sociétés, pour les différentes branches de l'exploitation de l'île.

III. Son Altesse s'engage à ne donner à personne, sans l'assentiment dudit M. Humblot, des terres ou le droit d'exploitation.

IV. Son Altesse s'engage à fournir des travailleurs qui seront engagés pour cinq ans.

V. Son Altesse garantit et répond des exploitations et cultures qui pourraient être détruites par le fait de ses sujets.

Le traité, donnant à la France le protectorat de la Grande-Comore, n'a été obtenu de Saïd Ali que parce que M. Humblot lui faisait des avances importantes, dont il n'est pas encore remboursé.

A la suite de ce traité, M. Humblot forma en France une Société en commandite, dont le siège est établi à Paris, 60, rue de Bondy, et dont les actionnaires sont des commerçants, des industriels et des propriétaires parisiens.

Les statuts de cette Société, constituée entre Français, ne permettant pas l'admission d'étrangers parmi les actionnaires, ont été établis par actes dressés devant Me Demonts, notaire à Paris, le 20 mai 1887.

Dès le retour à la Grande-Comore de M. Humblot, qui avait été nommé directeur de la Société française, de grosses difficultés vinrent paralyser les débuts de l'entreprise.

En 1886, à la suite de l'établissement du protectorat français sur les Comores, protectorat dû à l'initiative persévérente de M. Humblot, un résident avait été envoyé dans chacune des îles composant ce groupe.

Le résident de la Grande-Comore se montra dès son arrivée hostile au traité de M. Humblot; il lui demanda de renoncer à ses droits et d'approuver un nouveau traité qu'il avait préparé. M. Humblot, qui n'était plus maître du traité qu'il avait cédé à une Société, ne pouvait accepter les conditions arbitraires du résident. Celui-ci déclara alors à M. Humblot qu'il le combattrait et qu'il ferait obstacle, par tous les moyens en son pouvoir, à la réalisation des projets de la Société. C'est ainsi qu'en septembre 1887, ce résident empêcha le débarquement à la Grande-Comore de marchandises, d'outils, de graines, de plants, que M. Humblot avait fait charger à Mayotte à bord d'un boutre. Le résident donnait pour prétexte à cet acte de rigueur la présence de la variole à bord du boutre. Cependant cette maladie n'avait été constatée ni à Mayotte au départ, ni à l'arrivée à Zanzibar où le capitaine de boutre, pour dégager sa responsabilité, avait remis le chargement entre les mains du consul de France.

Saïd Ali, de son côté, ne prêtait aucun concours au directeur de la Société et ne tenait pas ses engagements. Il ne procurait aucun travailleur, condition indispensable pour la réussite de l'exploitation agricole ; il répondait à toutes les réclamations qui lui étaient faites à ce sujet qu'il était incapable de tenir sa promesse, parce que le résident lui avait ôté toute autorité. Si bien que M. Humblot fut obligé d'engager des hommes, non sans peine, à Mayotte et surtout à Anjouan.

A ces difficultés, à ces dommages causés à la Société, s'ajoutaient les vols, les déprédations, les attaques à main armée, commis par les indigènes, excités secrètement contre les colons français.

Le résident quitta la Grande-Comore en février 1888, et il fut remplacé par un adjudant de police de Mayotte, nommé résident par intérim.

Ce changement ne permit pas au directeur de la Société française de donner à son entreprise une impulsion aussi vigoureuse qu'il l'espérait.

Saïd Ali, qui ne pouvait plus faire valoir l'impuissance où l'avait réduit le premier résident, ne mit pas meilleure grâce à remplir ses engagements.

Les réclamations que M. Humblot fit adresser au sultan par le résident intérimaire restèrent sans effet. Les vols, les déprédations, continuèrent avec plus d'audace qu'auparavant.

Du reste, le résident intérimaire se prêta peu à aider les colons de la Grande-Comore ; sa politique peu adroite ne fit qu'augmenter la mauvaise humeur des Comoriens, qui voyaient avec peine l'autorité du gouvernement français exercée dans l'île. Un abus de pouvoir du résident, particulièrement malheureux, mit le comble au mécontentement général et provoqua son rappel à Mayotte.

A cette époque, M. Humblot, gravement malade, rentra en France. Pendant son absence, au mois de février 1889, une révolution éclata dans une des provinces de l'île, celle de Baghini, qui avait été soulevée par le prince Achimou.

A la suite de plusieurs révoltes, ce prince avait été interné, en 1887, à Diégo-Suarez, et il s'en était évadé. Soutenu dans ses revendications par un journal colonial français, Achimou avait été encouragé, dit-on, par certains colons de Mayotte et même de la Réunion, qui étaient jaloux de la découverte de M. Humblot et qui voulaient combattre un traité qui nuisait au recrutement de leurs travailleurs.

En effet, avant l'arrivée de M. Humblot, des agents d'émigration, envoyés de Mayotte et de la Réunion, venaient de temps en temps à la Grande-Comore pour y recruter des hommes.

Le prince Achimou était aussi soutenu par l'espérance d'une intervention étrangère et, en arrivant à Baghini, il avait arboré le pavillon allemand.

Saïd Ali, impuissant à réprimer la révolte, implora le secours de la France ; un navire de guerre, le *Beautemps-Baupré*, fut envoyé à la Grande-Comore et obtint la soumission des révoltés. Leur chef Achimou, qui venait se rendre au commandant du navire de guerre, fut rejoint dans un village par un homme de confiance de Saïd Ali, un nommé Djouma, qui le cherchait et qui le fusilla à bout portant. La province vaincue fut condamnée à payer de fortes contributions de guerre, que se partagèrent le sultan et ses ministres.

M. Humblot revint, au mois de novembre de cette même année, à la Grande-Comore, où il venait d'être nommé résident sans traitement et chargé surtout d'y maintenir l'influence et le drapeau de la France.





Les travaux de la Société française reprirent avec une nouvelle vigueur, dès le retour de son directeur. Les plantations furent étendues, de bons chemins furent construits, une scierie à vapeur fut installée pour l'exploitation des bois. La situation politique paraissait excellente.

Le calme, qui durait depuis près d'une année, fut tout d'un coup troublé. Au mois de juillet 1890, une agitation commença à se produire dans la province de Bambao, habitée par le sultan. En même temps, des incendies successifs furent allumés sur la propriété de la Société ; des cases, parmi lesquelles celles de deux colons, des écuries, de grands hangars remplis de bois de construction, furent incendiés, des troupeaux entiers furent volés, des plantations furent dévastées. Peu après, au mois d'octobre, M. Humblot faillit devenir la victime d'un accident terrible. Il rentrait d'une visite à la scierie, suivant un chemin qu'il prenait régulièrement tous les samedis ; il venait de franchir un pont au trot de sa monture, lorsque ce pont, jeté sur le lit très encaissé d'un torrent, s'écroula derrière lui. M. Humblot reconnut que les bois avaient été entaillés à la hache par une main criminelle.

Peu de jours après, une révolte éclatait dans la province de Bambao. Les ministres de cette province, mécontents du règlement de la succession du prince Achimou et trouvant insuffisante leur part de butin, se soulevaient contre Saïd Ali.

M. Humblot, persuadé que l'effervescence pouvait être calmée rapidement en intimidant les révoltés, demanda au gouverneur par intérim de Mayotte des armes, des munitions et l'autorisation d'arrêter les principaux meneurs. Il ne reçut ni armes, ni munitions ; le gouverneur par intérim, qui vint lui-même à la Grande-Comore, ne voulut prendre aucune décision, se bornant à conseiller au résident et aux

colons français menacés, de quitter l'île et de venir se réfugier à Mayotte. Mais M. Humblot et ses compagnons voulurent rester, pour tenir tête à l'émeute.

Pendant que M. Humblot s'efforçait d'amener une réconciliation entre Saïd Ali et ses ministres, le sultan ne faisait rien lui-même pour calmer les révoltés ! Le résident, très surpris de l'attitude de Saïd Ali, prévint le gouverneur de Mayotte des accusations portées contre le sultan par de nombreux Comoriens. On disait que c'était lui qui, en sous-main, poussait la révolution, parce qu'il serait enchanté de voir les Français expulsés de l'île.

La situation du résident et des colons de la Grande-Comore devenait de plus en plus critique, lorsque, sur un ordre venu du sous-secrétariat des colonies, l'aviso le *Boursaint* vint apporter, le 17 mars 1891, les fusils et les munitions que M. Humblot réclamait depuis six mois. Il était trop tard pour arrêter la révolution. Une insurrection avait éclaté à Anjouan en février ; le résident de cette île était parti pour se réfugier à Mayotte et ces événements avaient eu un contre-coup immédiat à la Grande-Comore, portant à son comble la surexcitation des révoltés. Le 23 février, Saïd Ali s'était enfui, déguisé en femme, et il s'était fait conduire à Mohely, puis à Mayotte. Son départ fut le signal du soulèvement de toutes les provinces ; l'anarchie la plus complète régna à la Grande-Comore.

A son retour de France, M. Papinaud, gouverneur de Mayotte, demanda au gouvernement et obtint l'autorisation d'agir énergiquement aux Comores. Les opérations devaient commencer à Anjouan puis continuer à la Grande-Comore. Lorsque l'expédition fut terminée à Anjouan, en juin 1891, le commandant de la Division navale déclara que la saison n'était plus propice et que les opérations ne pourraient commencer à la Grande-Comore qu'au mois d'avril de l'année suivante.



Cependant, grâce à l'intervention du gouverneur de Mayotte, qui voyait en si grand péril le résident et les colons de la Grande-Comore, le ministère de la marine, après une délibération prise en conseil des ministres, donna l'ordre d'envoyer à la Grande-Comore 30 hommes d'infanterie de marine.

Cette compagnie arrivait à la Grande-Comore le 15 août. Le 27 août, les Comoriens qui étaient venus attaquer en masse la scierie établie sur la propriété de la Société française, étaient repoussés et vigoureusement poursuivis. L'habileté et la rapidité avec lesquelles le capitaine Dubois, commandant la compagnie, avait dirigé cette première opération, avaient profondément impressionné les révoltés, qui vinrent faire leur soumission quelques jours après. Et le 19 novembre 1891, le *Boursaint* ramenait Saïd Ali à la Grande-Comore.

En janvier 1892, Saïd Ali signait avec le gouverneur de Mayotte un traité qui abolissait l'ancien régime d'autocratie et qui amenait la réorganisation complète du pays.

M. Humblot, dont l'autorité à la Grande-Comore avait toujours été grande, devint vite populaire, en veillant à faire observer strictement le nouveau régime (régime qui avait aboli les anciens privilèges et favorisait surtout les gens du peuple). Le sultan ne vit pas sans ombrage grandir l'influence du résident ; il ne supporta pas sans dépit la résistance à ses actes arbitraires. C'est ainsi qu'aussitôt le départ de la compagnie d'infanterie de marine, qui eut lieu au mois de mai 1892, le résident dut s'opposer au rétablissement de redevances abusives, que le sultan voulait percevoir.

Aussitôt la pacification de l'île, les travaux de la Société française, qui avaient dû être abandonnés pendant si longtemps, avaient été repris. L'abandon de ces travaux avait retardé considérablement l'époque des produits et causé aussi des pertes irréparables à la Société.

La Grande-Comore était définitivement apaisée, lorsque Mme Humblot, accompagnée de son frère, M. Legros, y arriva à la fin du mois de mai 1893.

Peu de jours après leur arrivée, le 13 juin, le feu était mis à la case de M. Humblot et elle était entièrement consumée. Le 22 juin, dans la soirée, M. Legros, qui habitait la même case que son beau-frère, M. Humblot, et qui venait d'en sortir, était frappé d'un coup de sagaie, à une cinquantaine de mètres de cette case, par un homme embusqué derrière un petit kiosque. Grâce à la lune qui brillait dans son plein, M. Legros avait pu reconnaître l'assassin qui s'était enfui. Lorsque M. Legros, revenu de son évanouissement, put désigner son meurtrier, on le retrouva couché chez lui ; sa sagaie, son linge, ses sandales étaient tachés de sang encore frais.

Cet homme, appelé *Djouma*, était garde de police du résident. C'était un noir d'Afrique, affranchi par Saïd Ali et qui lui était tout dévoué ; c'était lui qui avait tué d'un coup de fusil, en 1889, le prince Achimou. Après la fuite de Saïd Ali, Djouma s'était réfugié auprès de M. Humblot ; au retour du sultan, il avait demandé à être garde de police et ce poste de confiance lui avait été donné sur la recommandation de Saïd Ali.

Bientôt après cet attentat, le 2 août, M. Humblot, qui visitait des plantations, était assailli en plein jour par trois assassins. Frappé au côté droit d'un coup de sagaie qui le transperce de part en part, il est jeté à bas de son mulet et blessé encore d'un coup de sabre à l'épaule. Il a l'énergie de tirer son revolver et de faire feu sur les meurtriers qui prennent la fuite ; puis il se traîne jusqu'à la case d'un gardien, située à plusieurs centaines de mètres.

M. Humblot, transporté à Nioumbadjou, resta mourant pendant toute une semaine. Lorsqu'il reprit ses sens, il

désigna ses trois assassins, qu'il avait reconnus. Ils s'appelaient Amadi Moilimou, Kari, puis Tamou. Amadi Moilimou, un jeune homme, avait fait partie de la suite du sultan; c'était un de ces jeunes garçons qui l'accompagnaient toujours, portant la boîte à bétel ou le koran. Amadi était venu demander du travail à M. Humblot, recommandé par le sultan, il avait été nommé chef de bande et, plus tard, M. Humblot l'avait établi marchand, lui confiant des toileries. Après avoir vendu ses marchandises sans en rendre compte, Amadi ne reparut plus. M. Humblot lui fit alors donner l'ordre de reprendre son travail, ce qu'il fit d'assez mauvaise grâce pendant quelque temps, puis il disparut. Kari avait été aussi un des familiers du sultan ; il était chargé autrefois par Saïd Ali de recueillir les impôts dans une des provinces de l'île. Il était venu s'engager quelque temps avant l'attentat contre M. Legros, avait eu le commandement d'une escouade de travailleurs, puis avait disparu à son tour. Tamou était un des personnages les plus considérables de la Grande-Comore, ancien général de Saïd Ali. Il avait été condamné à l'exil par les cadis, pour avoir assassiné une jeune femme, et il s'était évadé au moment où on le conduisait à bord d'un boutre qui devait l'emmener hors de l'île.

Le 12 septembre, le nouveau gouverneur de Mayotte et le commandant de la division navale arrivaient à la Grande-Comore, l'un et l'autre avec cette conviction que Saïd Ali ne pouvait pas être impliqué dans la tentative d'assassinat, bien que le bruit ait couru, même à Mayotte, que le résident avait été frappé par ordre du sultan.

M. Humblot, du reste, ne portait pas d'accusation et ne sollicitait qu'une enquête. Le commandant de la division navale ne voulut pas assister à l'enquête, malgré la demande qui lui en fut faite, et il repartit aussitôt.

Saïd Ali ne put donner au gouverneur le moindre rensei-

gnement pouvant faire connaître le mobile du crime, le moindre indice pouvant mettre sur la trace des coupables. Des trois meurtriers, un seul, Amadi Moilimou, blessé par trois balles de revolver, avait pu être arrêté.

Cependant, quelques jours après la déclaration de Saïd Ali, Tamou était retrouvé dans la maison de la reine-mère, et le grand-prêtre de Mouroni, parent de la famille royale, avouait au gouverneur que c'était lui qui avait caché Tamou.

Le gouverneur, poursuivant son enquête, recueillit des témoignages accablants contre le sultan et l'invita à s'embarquer à bord de la canonnière *Le Sagittaire*, qui le conduisit à Mayotte.

A la suite d'un complément d'enquête, que le gouverneur vint faire à la Grande-Comore au mois de novembre, il prononça, le mois suivant, la déchéance de Saïd Ali et l'envoya à Diégo-Suarez, pour y attendre la décision du gouvernement français.

Dans le courant de l'année suivante, une seconde enquête fut ordonnée par le gouvernement. En septembre 1894, le juge-président de Mayotte se rendait à la Grande-Comore, accompagné de son greffier. Après une longue et minutieuse enquête, le juge acquit, sinon la preuve matérielle, tout au moins la conviction morale, que Saïd Ali était coupable, que c'était lui qui avait dirigé les coups, s'il n'avait pas frappé de sa propre main. Et il fit connaître ses convictions dans le rapport qu'il adressa au ministère.

Malgré cette seconde enquête, qui confirmait la première, une troisième enquête fut ordonnée l'année suivante, et confiée au gouverneur de la Réunion, qui se rendit à la Grande-Comore au mois de juillet 1895.

Au cours de cette dernière enquête, plusieurs témoins modifièrent leurs dépositions primitives. Ils avaient été influencés par les bruits qu'avait fait courir à Mouroni un





interprète indigène de Mayotte. Cet interprète, qui accompagnait le gouverneur de la Réunion, avait annoncé que Saïd Ali, resté à bord du navire qui avait amené le gouverneur, rentrerait à Mouroni dès la fin de l'enquête pour y être rétabli sultan. L'interprète du résident, malgré la demande qui en fut faite, ne fut pas autorisé à se joindre à l'interprète de Mayotte qui, sans contrôle possible, assista seul le gouverneur pendant son enquête à la Grande-Comore.

La pensée que Saïd Ali allait revenir tout puissant et recommencer son règne d'oppression était suffisante pour paralyser ou dénaturer des témoignages. Saïd Ali avait avoué lui-même au gouverneur de Mayotte qu'il n'était pas aimé des Comoriens, le jour où il lui avait remis son acte d'abdication, demandant, en échange de ses droits, la continuation de sa liste civile.

Tous ceux qui ont été appelés à la Grande-Comore, et M. Danel le dernier, ont pu constater les grands travaux accomplis par M. Humblot, qui, en patriote jaloux des droits de la France, poursuit dans cette île l'œuvre de colonisation que le premier il a commencée, œuvre souvent retardée par les événements que nous venons de retracer, mais qui n'a plus été troublée depuis le départ de Saïd Ali.



Paris. Imp. Georges Petit. — 2874-96.





